

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DU PREFET

Bureau de la Sécurité et de la Prévention de la délinquance
préf-prevention-delinquance@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, 12 MAR. 2012

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Pas-de-Calais
(sous-couvert de Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement)

Objet : Lutte contre l'insécurité routière - Mise à disposition de dispositifs certifiés permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique.

Réf : Arrêté du 24 août 2011 relatif aux conditions de mise à disposition de dispositifs certifiés permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique dans les débits de boissons en application de l'article L.334164 du code de la santé publique.

Pj : Charte des débits de boissons

La lutte contre l'insécurité routière reste une priorité départementale en raison des nombreux drames qui continuent d'endeuiller les familles du département. En 2011, ce sont 85 personnes qui ont encore perdu la vie sur les routes du Pas-de-Calais.

La lutte contre l'alcool au volant reste un enjeu pour 2012 tant en matière de répression que de prévention. La question du contrôle de l'imprégnation alcoolique des conducteurs ne doit pas passer uniquement par l'action des forces de l'ordre mais relève également de l'auto contrôle.

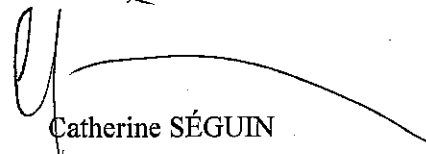
Depuis le 1er décembre 2011, les discothèques et bars de nuit ont l'obligation de mettre à disposition de leur clientèle des éthylo-tests chimiques ou électroniques afin que le consommateur ait la possibilité de vérifier qu'il ne dépasse pas le seuil d'alcoolémie autorisé.

Je vous invite à promouvoir la mise en place de ces dispositifs d'auto évaluation auprès des débits de boissons qui sollicitent, auprès de vos services, une autorisation de fermeture tardive, au delà de deux heures du matin. Concernant votre commune, je vous encourage à en équiper les salles communales susceptibles d'accueillir des fêtes et autres repas de famille.

Je mets à votre disposition une charte des débits de boissons que vous pouvez décliner localement. Des exemplaires supplémentaires sont à votre disposition en sous-préfecture et en préfecture pour l'arrondissement d'Arras.

La sécurité c'est l'affaire de tous, seule une action coordonnée et mobilisant tous les acteurs peut donner des résultats positifs ; la loi du 5 mars 2007 rappelle d'ailleurs le rôle primordial des élus dans la conduite de la prévention de la délinquance. Je vous remercie de votre implication dans cette démarche qui vise à promouvoir le geste d'auto contrôle et à faciliter, dans tous les lieux de consommation d'alcool, la possibilité pour chacun de connaître son taux d'alcoolémie, au delà duquel il est dangereux et interdit de prendre le volant.

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet



Catherine SÉGUIN